

REGION D'ANDRES (SIRA)

Nombre de membres		
Afférents au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	6	6

Extrait du Registres des Délibérations

L'an deux mille dix-sept et le lundi 16 octobre à 17h00, le comité Syndical légalement convoqué le 9 octobre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, 321 rue de Londres, à Les Attaques.

ETAIENT PRESENTS :

- + Monsieur RIVENET Jacques Président
- + Messieurs DELABASSERUE Franck, VANDENBERGUE Jean Claude (vice-Président)
- + Messieurs Grenat (Grand Calais), GRESSIER Pierre Alain, Bertin (Autingues), DEMILLY Bruno (Campagne-Les-Guînes),

ETAIENT EXCUSES :

- + Monsieur BENEDETTI Bruno (Andres), AUDUBERT Guillaume (Licques).

ETAIENT ABSENTS :

- + Messieurs FRANQUE Gérard Alexandre (Bonningues-Les-Ardres), ANDRIEU Christian (Hocquinghen)

SECRETAIRE DE SEANCE :

- + Monsieur DELABASSERUE Franck

DELIBERATION
ASSAINISSEMENT
N°2017-16



OBJET : *Changement du mode de facturation pour l'abonnement assainissement : passer du « terme échu » à « terme à échoir » et tarif assainissement 2018*

L'an dernier le SIRA a décidé de changer son mode de facturation pour l'abonnement à l'eau potable. En effet, les abonnés sont passés du « terme échu » à « terme à échoir ». Concrètement, les utilisateurs d'eau ont payé deux abonnements sur leur facture, celui de l'année en cours et celui de l'année 2018. On se propose d'appliquer le même principe pour le recouvrement d'assainissement collectif.

Compte tenu de changement le Président propose de garder le même tarif pour l'année 2018 à savoir :

Abonnement 2018 : 53.55 € HT

Prix au m3 en 2018 : 1.60 € HT

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le comité adopte la proposition de changement du mode de facturation, et n'augmente pas les prix de l'abonnement et du prix au m3 pour l'année 2018.

Acte rendu exécutoire

- Compte tenu de l'envoi en sous-préfecture **17 OCT. 2017**
- Et de la publication le **17 OCT. 2017**

Jacques RIVENET



Président su SIRA

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jacques RIVENET



REÇU à la Sous-Préfecture
de CALAIS le

17 OCT. 2017